

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-8-5

Séance du mercredi 9 décembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

SUBVENTIONS POUR LES INVESTISSEMENTS SCOLAIRES : MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Culture Régionales du 24 novembre 2009
- VU l'avis des Commissions Réunies

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte les nouveaux critères de subvention des travaux d'investissements scolaires tels qu'ils figurent dans les annexes 1 et 2 au présent rapport à partir du 1^{er} janvier 2010.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions